

## L'Histoire de proMONT-BLANC

Notre organisation a été créée en 1991, lorsqu'un projet de parc national français avec une vocation internationale a été abandonné : le Président du conseil général de Haute-Savoie avait demandé l'étude d'un parc national sur la région du Mont-Blanc pour amplifier le système de protection territoriale existant en France (réserves naturelles de montagne : Aiguilles Rouges Sixt-Passy, et Contamines).



Il y eut un malentendu quand le rapport fut présenté. Les élus ont pensé qu'il y avait péril et ont dit au ministre de l'époque, Brice Lalonde, qu'ils n'en voulaient pas.

En revanche, ils ont proposé de se mettre au travail ensemble entre les trois pays et la **Conférence transfrontalière Mont-Blanc (CTMB)** a été créée à titre de rechange. La CTMB est dépourvue de statut juridique.

proMONT-BLANC, qui s'appelait au départ Comité international des associations pour la protection du Mont-Blanc (CIAPM), fondé par des groupes de personnes issues des différentes organisations des trois pays pour la gestion et protection de nos massifs montagnards, est une sorte de contre-pouvoir associatif à cette solution de rechange peu satisfaisante par rapport au projet de parc.

Depuis 10 ans que la CTMB fonctionne, elle a au départ fait réaliser de nombreuses contributions et études par des experts, telle que celle sur les milieux sensibles, mais tout ce travail n'a pas été exploité comme on l'aurait souhaité et elle n'a guère fait avancer la coopération transétatique pour une gestion durable.

Donc nous avons refondé le mouvement initial à la fin de l'année 1998 pour lui redonner un statut plus rigoureux.

En 2000, nous avons choisi un nom plus percutant : proMONT-BLANC, association française selon la loi de 1901, solution la plus simple et qui nous rend apte à demander des subventions européennes et nationales.

Pour l'année internationale de la montagne, nous avons repris un thème à l'origine du collectif pro MONT-BLANC, qui est celui de l'inscription au Patrimoine Mondial, thème de référence qui nous permet d'exprimer nos inquiétudes et nos désirs sur la gestion du Mont-Blanc.

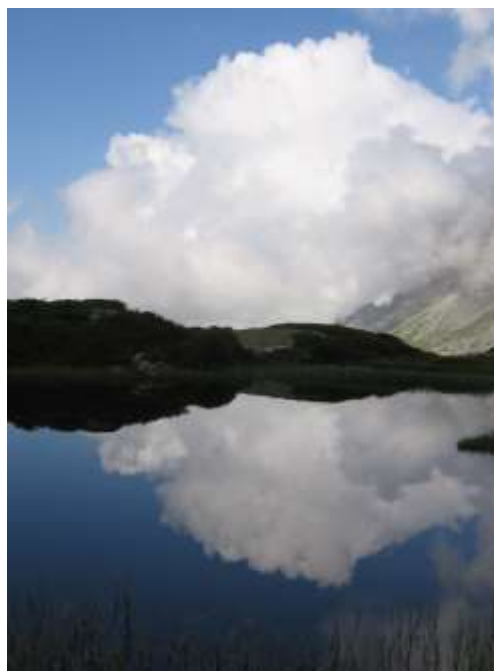


## Petites et grandes histoires pour la protection du MONT-BLANC de 1786 à 2007

avec l'aide amicale de Mountain Wilderness

*1786* : **Première ascension** du sommet du mont Blanc, par Paccard et Balmat.

*14 juin 1951* : **Première protection** : le côté français du massif du Mont-Blanc dont l'altitude dépasse 2000 m, ainsi que les langues terminales glaciaires, sont classés par arrêté ministériel. Il s'agit là d'une protection minimale, sans gestion.



*Été 1986* : Bicentenaire de la 1<sup>ère</sup> ascension du mont Blanc. Des alpinistes demandent une protection accrue du massif. Un an plus tard, ils créent **Mountain Wilderness** lors d'un congrès international en Italie. L'idée d'un "Parc international du Mont-Blanc" est lancée.

*16 août 1988* : Manifestation spectaculaire à la pointe Helbronner : Mountain Wilderness propose le démontage de la télécabine traversant la vallée Blanche, qui porte gravement atteinte au caractère sauvage et grandiose du cœur du massif.

*Octobre 1988* : S'appuyant sur les propositions faites au congrès inaugural de Mountain Wilderness France à Evian, les ministres de l'environnement des trois pays apportent leur soutien à l'idée d'un "Parc international du Mont-Blanc" en signant la Déclaration de Locarno.

*Juin 1989* : Cette manifestation de bonne volonté est suivie par la mise en place côté français d'un comité de pilotage chargé d'étudier la faisabilité d'un Parc national du Mont-Blanc "à vocation internationale".

Les élus locaux s'opposent à cette initiative qu'ils qualifient de "réserve d'indiens imposée par Rome, Berne et Paris". La création de l'[Espace Mont-Blanc](#) est leur contre-proposition.

*1990* : Les ministres de l'environnement des trois pays donnent un an aux communes pour procéder à des études locales et régionales. Les élus locaux présentent le futur "Espace Mont-Blanc".

*8 juin 1991* : Les associations se réunissent à Evian pour réfléchir à l'avenir du massif. Création du Comité international des associations pour la protection du Mont-Blanc (CIAPM) qui deviendra **proMONT-BLANC**. Une campagne de cartes postales en faveur du parc international recueille 14.000 signatures.

*26 juin 1991* : Création de la Conférence transfrontalière Mont-Blanc (CTMB), composée de 5 représentants de l'Etat et des collectivités pour chaque pays. En France, le dossier est laissé aux élus locaux, l'Etat ne souhaitant rien leur imposer.

*17 septembre 1992* : Création de la réserve naturelle du Vallon de Bérard, sur la commune de Vallorcine.

*20-21 novembre 1993* : Trois zones tests sont définies par les ministres pour l'application d'un cadre de référence : montagne de Balme (F/CH), col Ferret (CH/I) et cols de la Seigne et du Bonhomme (F/I).

*1994* : La CTMB crée 4 comités : milieux sensibles, transports, tourisme doux et agriculture de montagne.

*18 janvier 1995* : Autorisation de l'installation du télésiège de la Tête de Balme, en pleine zone test... **La CTMB publie un "Projet de texte fondateur pour l'Espace Mont-Blanc", qui consolide la maîtrise des élus locaux, évacue la participation des associations et marginalise la présence des Etats.**

Le World Wide Fund for Nature (WWF) valaisan dépose un recours contre le projet de remontée mécanique entre le Châtelard et la Tête de Balme.

A Chamonix et dans le Valais, un certain nombre de personnalités politiques locales signalent que le massif est suffisamment protégé et aurait avant tout besoin d'aménagements supplémentaires.

*Août 1996* : "En marche pour la protection du Mont-Blanc" : Manifestation itinérante de Mountain Wilderness sur l'itinéraire du "Tour du Mont-Blanc", durant laquelle un Manifeste international pour la protection du Mont-Blanc est ratifié par une cinquantaine de personnalités du monde culturel, économique et politique parmi lesquelles l'Agha Khan, Renaud, Claude Simon, Nathalie Sarraute, Maurice Baquet... La Ville de Genève le signe.

Les ministres de l'environnement suisse et français demandent que les associations soient intégrées dans les comités de travail de la CTMB. Sans résultat ...

*Août 1998* : Lancement de la Campagne Mont Blanc 2000 de Mountain Wilderness : tour pédestre du massif, table ronde à Orsières, conférences de presse à Courmayeur et Chamonix, ascension du sommet du mont Blanc par des parlementaires italiens, français et suisses guidés par des alpinistes de Mountain Wilderness.

*22 septembre 1998* : Journées sans voiture dans les grandes villes de France. L'Association pour le respect du site du Mont-Blanc (ARSMB) organise pour l'occasion une journées sans camions dans la vallée de Chamonix.

*Fin 1998* : refondation du CIAPM qui se dote de statuts et d'un plan d'action.

*Début 1999* : le CIAPM est invité par les gouvernements de France, Suisse et Italie en tant qu'observateur aux travaux de la Conférence Transfrontalière Mont-Blanc.

*Mars 1999* : Incendie du tunnel du Mont-Blanc. Les camions désertent la vallée. Le ferroutage devient populaire dans les médias et les discours des hommes politiques...

*30 octobre 1999* : Plus de 50 associations venues de toute l'Europe répondent à l'appel de l'ARSMB et manifestent à Chamonix contre le retour des camions. Un mur est érigé à l'entrée du tunnel. La pétition "Non au retour des camions" a recueilli plus de 100.000 signatures.

*1999 - 2000* : Une grande campagne est lancée par Mountain Wilderness et le CIAPM pour l'inventaire et le démontage des installations touristiques abandonnées du massif du Mont-Blanc.

*14 au 18 juillet 2000* : La campagne Mont Blanc 2000 de Mountain Wilderness va vivre son apogée en reliant trois des sites les plus emblématiques de la conquête du mont Blanc : Genève, le Salève et Chamonix. Conférences, débats et randonnées sont organisées pour interpeller l'Espace Mont-Blanc et dénoncer son immobilisme, sensibiliser le grand public et les élus sur la nécessité d'une protection internationale du Mont-Blanc.

**Année 2000 : proMONT-BLANC engage le processus de classement UNESCO comme support d'une protection élargie.**

La Convention du patrimoine mondial est une des plus anciennes conventions internationales de l'environnement (1972). Elle s'appuie sur le principe que certains lieux de la planète ont une "valeur universelle si exceptionnelle" de par leurs caractéristiques naturelles, historiques ou spirituelles que leur protection incombe à la communauté internationale.

Le massif du Mont-Blanc est reconnu pour répondre parfaitement aux critères fixés par l'UNESCO. Le classement UNESCO est aujourd'hui le moyen de protection le plus adapté car il présente l'avantage d'être :

- \*gratifiant car le cahier des charges est défini par les acteurs locaux assistés d'experts internationaux,

- \*valorisant et stimulant pour rassembler les énergies et avancer ensemble,

- \*efficace pour permettre de justifier des limitations, d'engager des comportements responsables,

- \*influent pour obtenir des aides extérieures afin de développer par exemple les transports collectifs, s'opposer aux corridors de poids lourds...

*14 et 15 octobre 2002* : **Colloque proMONT-BLANC** : « La gestion durable du Mont-Blanc, futur joyau du Patrimoine mondial de l'Unesco ? » Université des Bastions - Genève, Suisse

**Publication et diffusion du livret « Le versant noir du Mont Blanc »** - auquel MW a largement participé. Ce livret, base de l'échange entre les experts lors du colloque, a été présenté à la presse et aux chamoniards lors du Café-forum organisé le 10 octobre par MW et proMONT-BLANC à la Micro Brasserie de Chamonix. Cet ouvrage est téléchargeable au format pdf dans la section "Documentation proMONT-BLANC" de ce site Internet.

*Depuis 2002* : les choses ont bougé. Poussé par un milieu associatif toujours aussi motivé, mais aussi par une population qui a pris conscience des problèmes environnementaux, l'Espace Mont-Blanc a lancé sur plusieurs années une vaste étude afin de mettre au point un Schéma de développement Durable (SDD), dont ont été tirés des "Projets intégrés de territoire" (PIT) à l'automne 2006.

*Début 2007* : proMONT-BLANC publie la brochure « UN JOYAU NI ETERNEL NI PROTEGE, LE MONT-BLANC » .

Les médias diffusent largement le message et de nombreux élus répondent à notre appel. Cependant, ce label n'aura de valeur que s'il s'appuie sur une série d'actions tangibles portées par les acteurs locaux des trois pays. Cette protection implique un engagement juridique fort mais aussi moral.

A cet égard, proMONT-BLANC poursuivra ses démarches en collaboration avec les institutions pour veiller sur les engagements qui en suivront. Ceux-ci devraient permettre au massif du Mont-Blanc de devenir une zone pilote pour l'affirmation du développement durable sous condition qu'il y ait une réelle volonté et solidarité entre les collectivités locales des trois pays.

Protéger le Mont-Blanc, c'est aussi l'affaire de tous, dans nos comportements quotidiens, nos actions et nos choix. Dans cette optique, la Convention UNESCO encourage les Etats parties à sensibiliser le public aux valeurs des biens du patrimoine mondial et à améliorer leur protection par des programmes d'éducation et d'information.